



DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ

02 - 00219

ARRETE

N°

DIS du 28 MAI 2002

Portant extension de la capacité de la
Maison de Retraite «Petit Château» à BEBLENHEIM

-
- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
 - VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
 - VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
 - VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et notamment les articles 41 et 46 ;
 - VU le décret n° 95-185 du 14 février 1995 relatif à la procédure de création, de transformation et d'extension des établissements médico-sociaux et des services sociaux ;
 - VU l'arrêté préfectoral du 10 mars 1960 portant agrément au titre de l'aide sociale de la maison de retraite "Petit Château" à Béblenheim ;
 - VU l'arrêté du Président du Conseil Général du 6 décembre 1993 portant extension de la maison de retraite "Petit Château" à Béblenheim ;
 - VU la demande en date du 10 juin 2001 présentée par Monsieur HERING, Directeur de l'établissement précité

SUR PROPOSITION du Directeur Général des Services

REÇU A LA PRÉFECTURE

30 MAI 2002

ARRETE

Article 1^{er} :

La maison de retraite "Petit Château" sise 32 rue du Château à Béblenheim, est autorisée à étendre sa capacité de 55 à 63 lits, les 8 lits supplémentaires étant affectés à des séjours temporaires.

Article 2 :

Les conditions d'habilitation au titre de l'aide sociale prévues dans l'arrêté du 6 décembre 1993 sont étendues aux 8 lits nouvellement créés dont l'ouverture prévisionnelle est fixée au 1^{er} janvier 2003.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur de la Solidarité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Directeur de la maison de retraite "Petit Château" à Béblenheim et inséré dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

D A T E	Réception par le représentant de l'Etat	30 MAI 2002
	Publication - Notification le	- 5 JUIN 2002



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

LE DIRECTEUR

Philippe JAMET

LE PRESIDENT

Constant GOERG

Pour copie conforme
COLMAR, le - 7 JUIN 2002

Pour le Président et par délégation,
le Directeur Adjoint

Maxime HERRGOTT